



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2022-08

---

Adoption du règlement numéro 2022-08 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

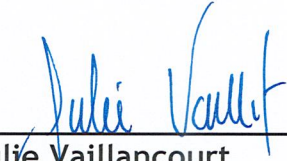
---

Avis public est par la présente donné que le règlement numéro 2022-08 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble a été adopté lors de l'assemblée régulière du 12 septembre 2022.

Ledit règlement numéro 2022-08 a reçu l'approbation de la MRC des Sources le 19 octobre 2022 et, en conséquence, il est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité, soit le 20 octobre 2022.

Il peut être pris communication de ce règlement, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité du canton de Saint-Camille ou sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À SAINT-CAMILLE, CE 25<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE DE L'ANNÉE 2022.


  
\_\_\_\_\_  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, domiciliée à Wotton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 8 heures et 17 heures, ce 25<sup>e</sup> jour d'octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 25<sup>e</sup> jour d'octobre 2022.

  
\_\_\_\_\_  
Julie Vaillancourt  
Directrice générale et greffière-trésorière